



Délibération n° 17 / 2015

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Daniel BERAUD, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Daniel DELAUZE, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Michael GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Gaspard MESSINA, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENEC (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Véronique GIMENEZ a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Désignation d'un correspondant municipal de la prévention routière.

Madame Sylvie CINCON, Adjointe au Maire de Pignan, déléguée à l'environnement, expose au Conseil municipal :

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un correspondant municipal auprès de la prévention routière afin de résoudre les problèmes communaux générés par le risque routier et notamment l'éducation des scolaires à des comportements sûrs dans la circulation routière. Celui-ci sera un intermédiaire avec tous les organismes départementaux qui traitent des questions de sécurité routière.

Après avoir procédé au rappel de la réglementation en vigueur, Madame le Maire recense les candidatures.

La candidature de Monsieur Mickaël GIL est enregistrée.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 17/2015

Conseil municipal – Désignation d'un correspondant municipal de la prévention routière.

Après s'être assurée que la candidature de M. GIL est enregistrée, Madame le Maire lance les opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Election du représentant :

Votes : 28

Pour : 22

Blanc : 6

Ayant obtenu 22 voix, est élu à la majorité des suffrages exprimés :

- M. Mickaël GIL

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 9 juin 201

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN